

Vendredi 3 mai 2013  
Réf. : 053-2013

Lettre du Président

## La FHP mobilisée pour défendre les tarifs des spécialités SSR et Psychiatrie



Cher Adhérent,

Alors que les arrêtés tarifaires pour les SSR et la Psychiatrie sont en cours de finalisation, la DGOS (Direction générale de l'Offre de soins) a confirmé qu'un taux de -0,9%, identique pour les deux spécialités, devrait être retenu. Ce taux intègre un effet de neutralisation du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) à hauteur de -0,20% et prend en compte des prévisions de progression de volume annoncées à + 4,1% pour le champ soins de suite et réadaptation et +3,60% pour la psychiatrie.

Il est clair qu'une telle annonce appelle des explications. C'est la raison pour laquelle, dès mardi, nous nous sommes concertés avec Gabriel Bossy, président de la FHP-SSR et le docteur Olivier Drevon, président de l'UNCPSY. A l'issue de cet échange, j'ai sollicité le directeur de cabinet de la ministre qui nous recevra dans les prochains jours. Le rendez-vous est en cours.

Une telle décision met potentiellement en difficulté 20% de nos établissements. Le moment est venu d'obtenir au-delà de la campagne tarifaire un accompagnement financier pour les cliniques en difficultés. En effet, notre secteur fait l'objet d'une éviction injuste des aides à la contractualisation alors qu'il y est éligible.

Enfin, vous savez que nous avons déposé dès la mi-avril un recours en excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat au motif de la neutralisation partielle du CICE dans les tarifs 2013. Nous compléterons les argumentaires de ce recours sur la base des informations qui nous seront communiquées pour les spécialités SSR et psychiatrie. Nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie avec la plus grande fermeté.

Votre dévoué,

**Jean-Loup DUROUSSET**  
Président



**Contact : Direction de la Communication**  
**Christine AUBERTON**  
Directrice  
Tél : 01 53 83 56 84 - [com.fhp@fhp.fr](mailto:com.fhp@fhp.fr)

[Aller sur le site de la FHP](#)